

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS MODIFICATIVE

TIATOA

Sylvana

Elu régional/Tahiti/Représentante à l'Assemblée de la Polynésie Française

Élu(e) ou nommé(e) le : 15/05/2023

Déclaration déposée le : 14/10/2023 05:01:38

Renseignements personnels :

Année de naissance : 07/04/1965

Adresse : [REDACTED]
[REDACTED]

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Employeur : Direction de la santé de Polynésie Française de 01/2017 à 05/2023 Adjointe de soins	2017 : 33 988 € Net 2018 : 33 943 € Net 2019 : 33 897 € Net 2020 : 33 743 € Net 2021 : 33 744 € Net 2022 : 34 588 € Net 2023 : 14 913 € Net

2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Employeur : Association de 02/2023 à 12/2023 culturelle Commentaire : 	2023 : 0 € Net

3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Organisme : Conseil d'établissement du lycée professionnel d'Uturoa - RAIATEA depuis le 05/2023 Membre titulaire Commentaire : Nommée le 19 mai 2023 par arrêté n° 23/2023/APF/SG du 19/05/2023. A noter que la durée de nomination au sein de comité est de 1 an.	2023 : 0 € Net
Organisme : Conseil d'établissement du collège de Fare - HUAHINE depuis le 05/2023 Membre titulaire Commentaire : Nommée le 19 mai 2023 par arrêté n°23/2023/APF/SG du 19/05/2023. A noter que la durée de nomination au sein du comité est de 1 an.	2023 : 0 € Net
Organisme : Comité des produits locaux depuis le 05/2023 Membre suppléante Commentaire : Nommée le 19 mai 2023 par arrêté n°23/2023/APF/SG du 19/05/2023. A noter que la durée de nomination au sein du comité est de 1 an.	2023 : 0 € Net
Organisme : Commission de la coopération intercommunal de Polynésie française depuis le 05/2023 Membre suppléante Commentaire : Nommée le 19 mai 2023 par arrêté n°23/2023/APF/SG du 19/05/2023. A noter que la durée de nomination au sein de la commission est de 1 an.	2023 : 0 € Net
Organisme : Commission de prévention des toxicomanies depuis le 05/2023 Membre titulaire Commentaire : Nommée le 19 mai 2023 par arrêté n°23/2023/APF/SG du 19/05/2023. A noter que la durée de nomination au sein de la commission est de 1 an.	2023 : 0 € Net

4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Néant	

5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
Néant	

6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
Association RAIATEA NUI	Activités culturelles Secrétaire Adjointe Commentaire : L'identité exacte de l'association à laquelle je suis adhérente se nomme "RAIATEA NUI", association loi 1901 et celle déclarée dans la rubrique n°6. En tant que représentante à l'assemblée de Polynésie, je déclare et atteste sur l'honneur n'entretenir aucun lien de quelque nature que ce soit avec l'association en question.

7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
Représentante à l'Assemblée de la Polynésie depuis le 05/2023	2023 : 952 € Net

Observations

Je soussigné Sylvana TIATOA certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.

Fait, le 14/10/2023 05:01:38

Signature : Sylvana TIATOA